



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

PROPRIANO

04 OCT. 2017

17-3289 (recharges)

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service Risques Eau Forêt
Unité Risques

Affaire suivie par : Pierre PORTALIER
Tél. : 04 95 29 09 07
Courriel : pierre.portalier@corse-du-sud.gouv.fr

Réf. : SREF/UR/MO/PP/2017-

Ajaccio, le

28 SEP. 2017

Le directeur départemental
des territoires et de la mer

à

Mesdames, Messieurs les maires de la Corse du
Sud

voir liste des destinataires en annexe

Objet : arrêté préfectoral n°2A-2017-09-25-011 du 25 septembre 2017 portant classement sonore des infrastructures de transport terrestre dans le département de la Corse du Sud en dehors des communes d'Ajaccio et Porto-Vecchio

PJ : copie de l'arrêté n°2A-2017-09-25-011

cartes des tronçons classés de votre commune – nombre de cartes jointes :

Madame, Monsieur le Maire,

Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre du département était jusqu'à présent défini par 3 arrêtés préfectoraux :

- le n°98 1382 du 15 octobre 1998 recensant et classant la voirie sur la commune d'Ajaccio,
- le n°98 1383 du 15 octobre 1998 recensant et classant la voirie sur la commune de Porto-Vecchio,
- le n°98 1384 du 15 octobre 1998 recensant et classant la voirie dans le département de la Corse du Sud.

La DREAL Corse a lancé leur révision en janvier 2016. Cette révision a été faite au titre des articles L.571-10 et R.571-32 à R.571-43 du code de l'environnement.

Vous avez été consulté par la DREAL en novembre 2016 car votre commune est traversée par au moins un tronçon routier ayant un taux moyen journalier annuel de 5000 véh./j. L'ensemble des avis du département reçus ont été pris en compte et le classement sonore des axes routiers de votre commune a été validé par arrêté préfectoral précité en objet.

Je vous notifie par la présente l'arrêté préfectoral n°2A-2017-09-25-011 du 25 septembre 2017 et vous demande de procéder à son affichage en mairie tel que prévu à son article 8.

arrêté préfectoral n°2A-2017-09-25-011 du 25 septembre 2017 portant classement sonore des infrastructures de transport terrestre dans le département de la Corse du Sud en dehors des communes d’Ajaccio et Porto-Vecchio

Liste des destinataires

- Monsieur le Maire d’Afa – Village – 20167 Afa
- Monsieur le Maire d’Alata – Village -20167 Alata
- Monsieur le Maire d’Albitreccia – Village – 20128 Albitreccia
- Monsieur le Maire d’Appietto- Marchesaccio - 20167 Appietto
- Monsieur le Maire de Bastelicaccia – Pela Curacchia – 20129 Bastelicaccia
- Monsieur le Maire de Bocognano – Corsacci – 20136 Bocognano
- Monsieur le Maire de Bonifacio – Place de l’Europe – 20169 Bonifacio
- Monsieur le Maire de Carbuccia – Costa – 20133 Carbuccia
- Monsieur le Maire de Cauro – Teghia – 20117 Cauro
- Monsieur le Maire de Conca- Village - 20135 Conca
- Monsieur le Maire d’Eccica-Suarella - Suarella – 20117 Eccica Suarella
- Madame le Maire de Grosseto-Prugna – mairie – 20128 Grosseto-Prugna
- Monsieur le Maire de Lecci - Village- 20137 Lecci
- Monsieur le Maire de Monaccia d’Aullène- Frisella - 20171 Monaccia d’Aullène
- Monsieur le Maire d’Olmeto- village- 20113 Olmeto
- Monsieur le Maire de Peri – Chiosso-Novo – 20167 Peri
- Monsieur le Maire de Pianottoli Caldarellu – village - 20131 Pianottoli Caldarellu
- Monsieur le Maire de Propriano- Avenue Napoléon III- 20110 Propriano
- Monsieur le Maire de San Gavino di Carbini - Araggio – 20170 San Gavino di Carbini
- Monsieur le Maire de Sari Solenzara- mairie - 20145 Sari Solenzara
- Monsieur le Maire de Sarrola Carcopino – Village – 20167 Sarrola Carcopino
- Monsieur le Maire de Sartène- Place Porta- 20100 Sartène
- Monsieur le Maire de Tavaco – Figarella – 20167 Tavaco
- Monsieur le Maire de Tavera – Corso – 20163 Tavera
- Monsieur le Maire d’Ucciani – Canavajola – 20133 Ucciani
- Monsieur le Maire de Vero – Piazza communale – 20172 Vero
- Monsieur le Maire de Viggianello – Village-20110 Viggianello
- Monsieur le Maire de Zonza- Village- 20124 Zonza